

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRÉ, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 35 – Pouvoirs : 4 – Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Accompagnement pour l'élaboration du projet de territoire de Hautes Terres Communauté pour la période 2026-2032 – Approbation du projet, du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets commun de la Préfecture du Cantal pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026 ;

Considérant que le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 prend fin en mars 2026 avec la fin du mandat électoral 2020-2026 ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant qu'à l'issue de l'installation du nouveau conseil communautaire en mars 2026, Hautes Terres Communauté engagera une refonte de son projet de territoire qui régira les ambitions et objectifs de la collectivité pour la période 2026-2032 ;

Considérant que cette opération vise à renforcer les effets positifs acquis au cours de la présente mandature tout en déployant de nouveaux axes de travail pour les années à venir, dans le but d'atteindre les trois objectifs suivants :

- Amener les élus à partager un socle commun de connaissances
- Formaliser un projet de territoire bâti sur une vision partagée
- Mettre en place des outils (modalités de collaboration et marges financières) au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire

Considérant que pour atteindre ces objectifs, Hautes Terres Communauté souhaite faire appel à un prestataire externe qui sera chargé de guider l'EPCI dès la phase de réflexion jusqu'à la formalisation du projet de territoire ;

Considérant l'opportunité de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour le financement de l'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire de Hautes Terres Communauté pour la période 2026-2032 ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'accompagnement de la collectivité à l'élaboration de son projet de territoire pour la période 2026-2032 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Accompagnement à l'élaboration du projet de territoire	60 000 €	État – DETR 2026	24 000 €	40 %
		Autofinancement	36 000 €	60 %
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €	100 %

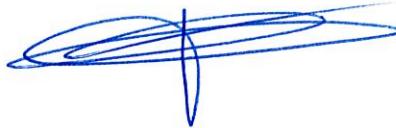
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 24 000 € auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.